

Prendre contact

Siège Social
CPTS Ille et Flûme
117 rue d'Antrain, 35700 RENNES

Bureau de la CPTS Ille et Flûme
cptsilletflume@gmail.com

Lucie LEROY - Chargée de mission
mission@cpts-ille-et-flume.fr
06.16.24.21.39

Amélie CAPELLE - Coordinatrice
coordination@cpts-ille-et-flume.fr
06.09.94.07.33

Asia MARION - Chargée de communication
communication@cpts-ille-et-flume.fr
06.26.15.56.80

S'informer sur nos actions !

LinkedIn



Site web



Facebook



cpts-ille-et-flume.fr

Ne pas jeter sur la voie publique ☺

Impressions : Recto Verso - Saint-Grégoire | Crédit : CPTS Ille et Flûme - 2025

Adhérer à la CPTS

Collège 1

Les professionnels de santé libéraux avec numéro ADELI ou RPPS

Collège 2

Les établissements de santé sociaux et médico-sociaux et les professionnels de santé salariés

Collège 3

Les représentants d'usagers et usagers

*Collège 3 soumis à validation du Bureau



Adhérer c'est rejoindre une communauté engagée !



Adhésion
20€/an

Différents niveaux d'investissement

- ✓ Adhérer et participer à l'AG pour bénéficier des informations et outils de l'association
- ✓ Participer à l'élaboration des actions de la CPTS en s'engageant dans les groupes de travail
- ✓ Intervenir auprès du grand public pour des actions de prévention
- ✓ S'engager dans la gouvernance



CPTS Ille et Flûme

COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ

CPTS ILLE ET FLÛME

COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ

L'association qui regroupe des professionnels de santé et acteurs de santé pour améliorer la prise en charge des patients



Pour qui ?

• PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX

• ACTEURS DE SANTÉ DU TERRITOIRE :

- Structures d'exercice coordonné, organisations pluriprofessionnelles de proximité (équipes de soins spécialisées, équipe de soins primaires, etc.)
- Établissements de santé et hôpitaux de proximité
- Structures médico-sociales et sociales (EHPAD, SSIAD, DAC, CLIC, etc.)
- Associations de représentants des usagers
- Les collectivités territoriales

Exerçant, ou dont le rayonnement s'inscrit sur le territoire de la CPTS.

Les objectifs



Favoriser la collaboration entre les différents professionnels de santé d'un même territoire



Assurer une meilleure prise en charge des patients en favorisant la coordination, la communication et la complémentarité entre les acteurs de la santé



Regrouper divers professionnels de santé médicaux et paramédicaux, ainsi que des acteurs santé de structures médico-sociales, établissements de santé, associations de représentants des usagers



Encourager la pluridisciplinarité pour assurer une approche globale des besoins de santé de la population locale

Le territoire d'action



Les missions

Les professionnels de santé, acteurs de santé et partenaires, ont co-construit pour une durée de cinq ans, un projet de santé, en accord avec les spécificités du territoire.

THÉMATIQUES D'ACTION PRIORITAIRES

- ✓ L'accès à un médecin traitant
- ✓ L'organisation des soins non programmés
- ✓ La coordination ville-hôpital
- ✓ L'accompagnement des enfants présentant des troubles du neurodéveloppement
- ✓ Les personnes âgées
- ✓ L'accompagnement des familles
- ✓ La promotion de l'activité physique et alimentation saine
- ✓ La santé mentale

Quels bénéfices ?

L'objectif de la CPTS est de coordonner pour mieux soigner. Les adhérents de la CPTS agissent ensemble pour porter le projet de santé et le transformer en actions concrètes.

POUR LES PROFESSIONNELS ET ACTEURS DE SANTÉ :

- ✓ Rompre avec le sentiment d'isolement et créer du lien
- ✓ Bénéficier d'outils mis en place et réalisés par la CPTS
- ✓ Renforcer les liens entre professionnels de santé libéraux et améliorer la connaissance du territoire et du réseau local
- ✓ Favoriser l'accès aux soins spécialisés
- ✓ Recevoir du soutien dans son exercice, notamment dans l'approche pluriprofessionnelle

POUR LE TERRITOIRE :

- ✓ Lutter contre les déserts médicaux
- ✓ Participer à une meilleure qualité de vie des professionnels de santé et des patients du territoire
- ✓ Renforcer le caractère attractif du territoire en matière d'offre de soins

POUR LES PATIENTS :

- ✓ Faciliter l'accès aux services de santé sur le territoire (ex : accès à un médecin traitant)
- ✓ Optimiser l'offre de soins, la qualité et la rapidité de la prise en charge autour du patient
- ✓ Bénéficier d'actions de prévention et de sensibilisation adaptées aux besoins de la population locale